

GENFIT

Société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 2.817.656,50 €
Siège social : Parc Eurasanté - 885, Avenue Eugène Avinée, 59120 Loos – France
424 341 907 R.C.S Lille

Avis de réunion

Mesdames, Messieurs, les actionnaires de la société GENFIT sont convoqués en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire au siège social de la Société, le mardi 10 juin 2008 à 10 h 30.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion du Directoire, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions réglementées
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et ratification de la convention réglementée concernant la mission de la société Quartam
- Lecture du rapport spécial du Directoire sur les options de souscription d'actions conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce
- Lecture du rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce
- Lecture du rapport complémentaire du Directoire relatif aux délégations de compétence et de pouvoirs qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale en application des articles L. 225-129-1 et suivants du Code de commerce
- Renouvellement et nomination de membres du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, de l'absence d'observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels de la société, du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2007, approuve les comptes annuels dudit exercice établis selon les normes françaises en conformité avec le Code du Commerce, faisant ressortir une perte de (5.140.396) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale donne aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, de l'absence d'observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société, du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2007, approuve les comptes consolidés dudit exercice établis selon les normes internationales d'information financières, les normes comptables IFRS, faisant ressortir une perte de (2.800.820) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale donne aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Directoire relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2007 et décide en conséquence d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de la manière suivante :

ORIGINE	
Résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2007	(5.140.396) €
AFFECTATION	
Dotations aux réserves au poste « autres réserves », pour un montant de	(5.140.396) €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu à ce jour aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

Quatrième résolution - Approbation des conventions réglementées visées par le rapport spécial des Commissaires aux comptes

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport établi par les Commissaires aux comptes en exécution de l'article L. 225-88 du Code de commerce, approuve ce rapport et les conventions qui y sont visées.

Cinquième résolution - Ratification de la convention réglementée concernant la mission de la société Quartam

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes, ratifie la convention réglementée concernant la mission de la société Quartam conclue au mois de décembre 2007 et dont l'exécution est prévue au cours de l'exercice 2008.

Sixième résolution - Lecture du rapport spécial du Directoire sur les options de souscription d'actions conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les termes du rapport spécial du Directoire sur les options de souscription d'actions établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Septième résolution - Lecture du rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les termes du rapport spécial du Directoire sur les attributions gratuites d'actions conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Huitième résolution - Lecture du rapport complémentaire du Directoire relatif aux délégations de compétence et de pouvoirs qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale en application des articles L. 225-129-1 et suivants du Code de commerce

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les termes du rapport complémentaire du Directoire relatif aux délégations de compétence et de pouvoirs qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale en application des articles L. 225-129-1 et suivants du Code de commerce.

Neuvième résolution - Renouvellement et nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée de 5 (cinq) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Monsieur le Professeur Jean-Charles Fruchart
Né le 03 décembre 1945 à Cauchy à la Tour (62)
Demeurant 193 194 Amelkis Grappe III, 4000 Marrakech, Maroc

Monsieur le Professeur Jean-Charles Fruchart a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Dixième résolution – Renouvellement et nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée de 5 (cinq) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

La société Sanofi-Aventis Recherche et Développement
1, avenue Pierre Brossolette, 91380 Chilly-Mazarin
Ayant pour représentant permanent Madame Marie-Christine Dubroeuq
Née le 08 novembre 1950 à Paris XIII
Demeurant 13 Villa Malleville, 95880 Enghien-les-Bains

La société Sanofi-Aventis Recherche et Développement et Madame Marie-Christine Dubroeuq ont fait savoir qu'elles acceptaient les fonctions qui leur sont confiées et n'étaient frappées d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Onzième résolution - Renouvellement et nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée de 5 (cinq) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

L'Institut Pasteur de Lille
1, rue du Professeur Calmette, BP245, 59019 Lille Cedex
Ayant pour représentant permanent Monsieur le Professeur Francis Wallart
Né le 06 mai 1938 à Lille (59)
Demeurant 5 bis rue Charles Ronsee, 59493 Villeneuve d'Ascq

L'Institut Pasteur de Lille et Monsieur le Professeur Francis Wallart ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont confiées et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Douzième résolution - Renouvellement et nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée de 5 (cinq) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

L'Université de Lille II
42, rue Paul Duez, 59800 Lille
Ayant pour représentant permanent Monsieur le Professeur Christian Sergheraert
Né le 24 novembre 1945 à Hazebrouck (59)
Demeurant 31 Bosch Straete 59190 Morbecque

L'Université de Lille II et Monsieur le Professeur Christian Sergheraert ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont confiées et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Treizième résolution - Renouvellement et nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée de 5 (cinq) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

La société FINORPA
23, rue du 11 novembre, 62300 Lens
Ayant pour représentant permanent Monsieur Philippe Moons
Né le 11 août 1951 à Arras (62)
Demeurant 4 Grand Chêne 78 E, Le Clos du Parc, 59830 Cysaing

La société FINORPA et Monsieur Philippe Moons ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont confiées et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Quatorzième résolution - Renouvellement et nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, avec effet à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée de 5 (cinq) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

La société Biotech Avenir
885, Avenue Eugène Avinée, 59120 Loos
Ayant pour représentant permanent Monsieur Stéphane Postic
Né le 04 septembre 1974 à New Ulm (Etats-Unis d'Amérique)
Demeurant 41 rue de Douai 59000 Lille

La société Biotech Avenir et Monsieur Stéphane Postic ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont confiées et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

Quinzième résolution - Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi et les règlements.

Vous êtes actionnaire de la société Genfit SA. L'Assemblée générale vous permet de vous informer et de vous exprimer, Vous pouvez choisir d'y assister personnellement, de voter par correspondance ou bien de vous y faire représenter. Vous trouverez toutes les précisions nécessaires dans cette page. Dans tous les cas, il vous faut, au préalable, justifier de votre qualité d'actionnaire.

Les actionnaires justifiant de la possession ou de la représentation de la fraction du capital social exigée par les articles R. 225-71 et R. 225-72 du Code de commerce pourront envoyer, sous pli recommandé, au siège social de la Société, au plus tard vingt cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, une demande d'inscription, à l'ordre du jour de cette assemblée, de projets de résolutions, accompagnée d'un bref exposé des motifs.

Les formalités préalables :

— Si vos actions sont nominatives : Elles doivent être enregistrées à votre nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, la Société Générale Securities, trois jours avant l'assemblée à 0 h 00, soit le vendredi 06 juin 2008 à 0 h 00 (heure de Paris).

— Si vos actions sont au porteur : Elles doivent être enregistrées dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de votre compte titres, trois jours avant l'assemblée à 0 h 00, soit le vendredi 06 juin 2008 à 0 h 00 (heure de Paris). Votre enregistrement est matérialisé par une attestation de participation, délivrée par l'intermédiaire financier.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués à l'occasion des assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de la Société : Genfit / Service Financier - Parc Eurasanté - 885, Avenue Eugène Avinée - 59120 Loos - France.

Les modalités de participation :

<p>Si vous souhaitez assister à cette Assemblée, vous voudrez bien demander au préalable une carte d'admission.</p> <p>Cette carte d'admission est indispensable pour être admis à l'Assemblée générale et y voter.</p>	<p>Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou :</p> <ul style="list-style-type: none">• de donner pouvoir au Président de l'Assemblée,• de se faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire.
---	--

DANS TOUS LES CAS

<p>Si vos titres sont au porteur, vous devez impérativement joindre</p> <ul style="list-style-type: none">• à votre demande de carte d'admission, ou• au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, <p>l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.</p>	<p>Vous pouvez demander à l'adresse suivante :</p> <p>GENFIT / Service Financier Parc Eurasanté 885, Avenue Eugène Avinée 59120 Loos - France</p> <ul style="list-style-type: none">• votre demande de carte d'admission, ou• le formulaire de vote par correspondance ou par procuration.
---	--